

ARRETE MUNICIPAL

OBJET :

Course cycliste
du 20 mai 2024

Le Maire de la Commune de BRAINS
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-923 du 22 Juillet 1982,
VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I " *signalisation temporaire* " approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
VU la demande présentée par l'**Espoir Cycliste Bouguenaisien**, 13 rue Eugène Pottier 44340 Bouguenais représenté par M. COIBION Nicolas secrétaire de l'association.
CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,
SUR PROPOSITION de la directrice générale des services.

ARRETE :

ARTICLE 1 – En raison de la Course cycliste « Grand prix Cycliste de la ville de Brains », la circulation et le stationnement seront interdits sur la VM 211 de la Gautronnière au Landes de Jasson, à la Villabeau, le Tordreau, le Taillis, la rue marais, la Croix du Bignon et la rue Claire Fontaine **le lundi 20 mai 2024 entre 9h00 et 19h00**, sauf riverains et services des secours. Une déviation sera mise en place via la route des Champs, la VM11 et la rue Jules Verne.

ARTICLE 2 – La circulation sera régie par des personnes équipées de gilets de sécurité et à l'aide de dispositifs spécifiques type : drapeaux K1 ou piquets K10,

ARTICLE 3 – Deux stands, un podium, et une buvette seront implantés le long de la VM 211 au lieu-dit la Joussinière. Ces installations devront laisser la circulation libre aux services de secours.

ARTICLE 4 – La signalisation réglementaire, la circulation, les déviations et l'affichage de l'arrêté sur le lieu de la manifestation seront mis en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 5 – Madame la directrice générale des services, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la mairie de Brains le 24 avril 2024

Fait à Brains le 23 avril 2024
« Pour copie conforme »

Le Maire,
Philippe BESLIER

